

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **29 septembre 2008**

Décision n° **B-2008-0335**

commune (s) : Décines Charpieu

objet : Piste cyclable Léa - Aménagement d'une piste cyclable sur le secteur rue du Sablon - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert

service : Direction générale - Direction des grands projets

Rapporteur : Monsieur Vesco

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 22 septembre 2008

Compte-rendu affiché le : 30 septembre 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, M. Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Rivalta, Assi, David G., Imbert A, Lebuhotel, Sangalli.

Absents excusés : MM. Da Passano (pouvoir à M. Crimier), Buna, Kimelfeld, Philip, Arrue, Barge, Mme Frih, M. Julien-Laferrière.

Absents non excusés : Mme Elmalan, MM. Daclin, Sécheresse, Mme Dognin-Sauze.

Bureau du 29 septembre 2008

Décision n° B-2008-0335

commune (s) : Décines Charpieu

objet : **Piste cyclable Léa - Aménagement d'une piste cyclable sur le secteur rue du Sablon - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction générale - Direction des grands projets

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 18 septembre 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Les aménagements connexes à réaliser par la Communauté urbaine, en accompagnement de la création de la ligne de tramway Léa par le Sytral, sont inscrits dans le cadre de la programmation pluriannuelle d'investissements (PPI). Cette opération a fait l'objet d'une individualisation d'autorisation de programme par délibération n° 2005-2887 en date du 19 septembre 2005.

Le présent rapport a pour objet le lancement d'une procédure en vue de l'attribution des travaux de réalisation de la piste cyclable sur le secteur de la rue du Sablon à Décines Charpieu.

Les prestations font l'objet d'un seul lot, estimé à 937 300 € HT (les aménagements paysagers seront réalisés dans le cadre d'un marché à bons de commande).

Les prestations pourraient être attribuées à une entreprise seule ou à un groupement conjoint à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics ;

Vu ledit dossier de consultation des entreprises ;

DECIDE

1° - Approuve :

a) - le lancement des travaux relatifs à l'opération d'aménagement d'une piste cyclable sur le secteur de la rue du Sablon à Décines Charpieu,

b) - le dossier de consultation des entreprises.

2° - Les prestations seront attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

3° - Les offres seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres de la Communauté urbaine.

4° - La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - direction des grands projets - exercices 2008 et suivants - compte 231 510 - fonction 0824 - opération 0917.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 30 septembre 2008.